



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 11 octobre 2016 à 18 h
à la salle des fêtes de Gehée**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 4 octobre 2016

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REULLON, Mme Marinette HUET (Gehée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET, M. Franck PINON (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN,
M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France
MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX, M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET (Villentrois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- M. Christian JACQUIN (La Vernelle) à Mme Annick BROSSIER
- M. Michel MAYE (Veuil) à M. Joël RETY
- Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois) à M. Patrick MALET

Participait également :

- Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services de la CCEV

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Projet de partenariat avec l'IME Chantemerle de Valençay : présentation par M. Philippe MOREAU, Directeur, M. Christian RAYMOND et Mme Jacqueline LECLERC (création d'ateliers passerelle et ateliers travail/poste).
2. Présentation du portail du réseau des bibliothèques de la CCEV et point d'étape de l'informatisation des établissements par Mme Aline MERY, coordinatrice du réseau

FONCTIONNEMENT

3. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 juin 2016

INSTITUTION

4. Modifications statutaires consécutives aux transferts de compétences prévus par la Loi NOTRe
5. Délégation de signature au Président du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry

BUDGET – FINANCES

6. Budget principal : décision modificative n°1
7. Demande de subvention des écoles de musique

PERSONNEL

8. Renouvellement du contrat de travail CAE d'un agent d'accueil au Musée de l'Automobile
9. Assurance groupe du personnel : résultat de la consultation

ABATTOIR

10. Réalisation d'un emprunt pour les travaux d'investissement
11. Révision des tarifs du service de livraison des carcasses

SERVICES DE GESTION DES DECHETS

12. Rapport annuel 2015 du service de gestion des déchets
13. Convention de pré-ramassage des ordures ménagères : mise en place d'un tarif unique de remboursement
14. Renouvellement du bail de location d'un bâtiment de stockage à Vicq-sur-Nahon

QUESTIONS DIVERSES

Le Président salue les délégués présents et remercie Monsieur le Maire de la commune de Gehée pour son accueil au sein de la salle des fêtes.

DOSSIER N°1 : PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'IME CHANTEMERLE DE VALENÇAY

Le Président ouvre la séance en cédant la parole à M. Philippe MOREAU, Directeur de l'IME Chantemerle pour présenter le projet de création d'ateliers passerelle et ateliers travail par poste. Ce projet répond à la problématique de personnes qui ne sont pas en capacité d'intégrer les ateliers classiques « espaces verts », « ménage » ou « cuisine ».

M. Christian RAYMOND explique que l'IME recherche des supports pédagogiques pour aider à l'insertion de ces jeunes. Il sollicite donc les communes afin qu'elles confient certaines missions telles que la mise sous pli, le collage ou l'installation de tables ou chaises lors de manifestations, à ces jeunes en difficulté qui seront bien entendu encadrés par des éducateurs. Il leur est possible de se déplacer. Ces prestations sont gratuites et encadrées par une convention. Cela permet aux jeunes d'être valorisés dans leurs actions et leur apprentissage. Un partenariat avec la Croix Rouge, l'Office de Tourisme de Valençay et le Conseil Départemental pour l'entretien des prairies de Valençay existe déjà. En sollicitant les communes, il souhaite s'ancrer davantage dans le territoire.

M. Philippe MOREAU rappelle qu'au sein de l'IME, 83 enfants ont entre 10 et 20 ans, la moyenne d'âge étant de 16 à 17 ans. Il salue l'implication de M. Christian RAYMOND dans ce dossier et remercie en outre les communes qui accueillent déjà des jeunes en stage.

Le Président remercie les représentants de l'IME.

DOSSIER N°2 : PRESENTATION DU PORTAIL DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA CCEV

Le Président cède la parole à Mme Aline MERY, responsable du réseau de lecture publique de la CCEV, qui explique le fonctionnement du portail internet et indique qu'une véritable dynamique a été impulsée auprès des bibliothèques.

M. Bruno TAILLANDIER salue le travail réalisé par les bénévoles des bibliothèques.

FONCTIONNEMENT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération 2016/71

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

RETRAIT DE DOSSIERS		
n°	Thématique	Objet
11.	Abattoir	Révision des tarifs du service de livraison des carcasses
16.	Tourisme	Acquisition de vélos à assistance électrique : plan de financement et demandes de subvention
17.	Tourisme	Circuit de randonnée Benjamin Rabier : plan de financement et demande de subvention
18.	Tourisme	Topoguide du circuit Benjamin Rabier : plan de financement et demande de subvention

AJOUT DE DOSSIERS

n°	Thématique	Objet
21.	Fonctionnement	Convention de mise à disposition des locaux au sein de l'hôtel de ville de Valençay
22.	Développement économique	Projet SA RENAUD de Luçay-le-Mâle : lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

DOSSIER N°3 : APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

Délibération 2016/72

Le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte rendu du conseil communautaire du 23 juin 2016. Certains délégués n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, ils demandent à reporter son examen.

Vu la demande de certains délégués de reporter l'examen du compte rendu du conseil communautaire du 23 juin 2016, le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter la décision au prochain conseil.

INSTITUTION

DOSSIER N°4 : MODIFICATIONS STATUTAIRES CONSECUTIVES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES PREVUS PAR LA LOI NOTRE

Délibération 2016/73

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit un renforcement significatif des compétences des communautés de communes, notamment en accroissant le nombre de compétences obligatoires, dont certaines seront effectives à compter du 1er janvier 2017. Dans ce contexte, il convient de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes afin que ces derniers soient conformes aux exigences réglementaires prévues par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A défaut d'effectuer cette mise en conformité, le Préfet sera tenu d'y procéder d'office avant le 1^{er} juillet 2017 et d'inscrire dans les statuts de la CCEV la liste complète des compétences obligatoires et optionnelles définies dans le CGCT.

Le Président présente une proposition de statuts, qu'il soumet à l'assemblée (document en annexe). Il rappelle en outre que, si cette proposition recueille l'approbation du conseil communautaire, elle sera ensuite soumise à chaque conseil municipal qui devra délibérer sur le sujet, dans un délai de 3 mois. A défaut de décision rendue dans ce délai, l'avis est réputé favorable. L'approbation des statuts par ailleurs est régie par les règles de majorité qualifiée à savoir l'approbation des deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population totale.

M. Patrick MALET indique qu'en ce qui le concerne, il vote favorablement contraint et forcé, puisque la loi ne lui laisse aucun autre recours. S'il avait le choix, il voterait défavorablement.

Par ailleurs, concernant l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentrois, il rappelle qu'elle a été créée il y a quinze ans environ pour répondre à une demande. Cela a permis de régler les problèmes d'implantation sauvages et de voisinage, à 98%. Cependant, elle est de petite taille et ne pourra pas répondre aux ambitions du schéma départemental qui prévoit une ouverture à l'échelle départementale.

Suite à la question de M. Denis LOGIE, il explique que cet aménagement a été financé à 80% par l'Etat auxquels s'ajoute la récupération de la TVA et 10% du Conseil Général de l'époque.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 64 et 66, et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts de la CCEV tels que présentés
- sollicite l'avis des conseils municipaux sur le sujet
- et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°5 : DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DE VALENÇAY EN BERRY
Délibération 2016/74

Le Président présente le programme du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry 2016-2021 pour signature entre toutes les parties, suite au rendez-vous de négociation qui s'est tenu le mercredi 21 septembre 2016.

Le contrat est signé entre le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Pays de Valençay en Berry, les Communautés de Communes du territoire.

Les grands axes du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry se décomposent comme suit :

	Dotations de base	Fonds Sud	Logement Social	Espaces publics	TOTAL
Développer l'emploi et l'économie	898 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 898 000 €
Favoriser le mieux être social	1 769 000 €	0 €	0 €	0 €	1 769 000 €
Renforcer le maillage urbain et rural	0 €	0 €	435 000 €	533 300 €	968 300 €
Stratégie régionale Biodiversité	202 000 €	0 €	0 €	0 €	202 000 €
Plan Climat Energie Régional	771 400 €	0 €	0 €	0 €	771 400 €
Animation transversale	285 000 €	0 €	0 €	0 €	285 000 €
Enveloppe fongible	78 700 €	0 €	0 €	0 €	78 700 €
ID en campagne	445 000 €	0 €	0 €	0 €	445 000 €
TOTAL	4 450 000 €	1 000 000 €	435 000 €	433 333 €	6 418 300 €

Vu les dispositions du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry 2016-2021, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le Contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Valençay en Berry.

BUDGET – FINANCES

DOSSIER N°6 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1
Délibération 2016/75

Par délibération en date du 6 avril 2016, le conseil communautaire a approuvé le budget principal 2016. Le Président indique qu'il convient d'ajuster quelques crédits et prévoir des écritures d'ordre de régularisation suite à l'enregistrement de l'inventaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et ce dans le cadre de la fusion.

Il propose de prendre une décision modificative n°1 dont le détail est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
	Libellés	BP	DM n° 1	TOTAL
1676	Dettes envers locataires acquéreurs*		436 000 €	436 000 €
2015	Concessions et droits similaires, logiciels		3 000 €	3 000 €
2184	Acquisition mobiliers		3 000 €	3 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles		6 000 €	6 000 €
204173	Projets d'infrastructures d'intérêt national		22 000 €	22 000 €
020	Dépenses imprévues	85 000 €	31 000 €	116 000 €
	TOTAL		501 000 €	

EPN
Services culturel
et animation jeunesse
Matériels d'équipement gymnase
RIP 36

RECETTES				
	Libellés	BP	DM n° 1	TOTAL
024	Produits de cessions d'immobilisations*		436 000 €	436 000 €
10222	FC TVA	19 000 €	65 000 €	84 000 €
	TOTAL		501 000 €	

Programme voirie 2015

*Régularisation écritures vente des bâtiments RM ENTREPOT et SCI LE PARADIS

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 avril 2016 approuvant le budget principal 2016 et le Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal 2016 comme indiquée ci-dessus et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DOSSIER N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION DES ECOLES DE MUSIQUE

Délibération 2016/76

Le Président informe les délégués que les écoles de musique du canton sollicitent, au titre de l'exercice 2016-2017, une subvention de 34 006,08 € à répartir entre les quatre associations musicales, et destinée à prendre en charge les cours dispensés par les professeurs de la Fédération Départementale de Musique.

Pour la saison 2016-2017, il est proposé la répartition suivante :

• La Joyeuse Valencéenne	9 658,00 €
• Musique de Lye	7 598,84 €
• Société musicale Ecueilloise	13 026,38 €
• Musique de Pellevoisin	3 722,86 €
TOTAL	34 006,08 €

M. Marcel DECOURTIEUX fait remarquer la grande disparité des coûts. M. Jean AUFRERE explique qu'ils dépendent du mode de recrutement des professeurs, certaines faisant appel à la fédération départementale, d'autres embauchant directement du personnel. Il ajoute que pour l'école de musique d'Ecueillé, le montant déduit des attributions de compensation reversées par la CCEV à la commune est de 20 000 € alors que la subvention n'est que de 13 000 €.

M. Patrick MALET demande quand aura lieu la révision des attributions de compensation.

Le Président répond que cela sera fait.

Vu les crédits inscrits à l'article 6574 du budget principal 2016, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention globale de fonctionnement aux écoles de musique du canton d'un montant de 34 006,08 € selon la répartition énoncée précédemment et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL

DOSSIER N°8 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL CAE D'UN AGENT D'ACCUEIL AU MUSEE DE L'AUTOMOBILE *Délibération 2016/77*

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'accueil arrive à échéance le 8 décembre 2016.

Compte tenu de la situation de ce personnel, la Communauté de Communes peut bénéficier d'une aide de l'Etat (80% sur la base de 20 heures hebdomadaires). Afin de réaliser la communication du Musée, de prospecter une nouvelle clientèle et d'assurer le suivi des contacts déjà noués, le Président propose de reconduire le contrat de travail initial, pour une durée de six mois, à temps complet, à compter du 9 décembre 2016, le reste à charge étant estimé à 5 912 €.

M. Gilles BRANCHOUX indique que le travail réalisé par cet agent est très utile puisqu'il a permis d'augmenter de 17% la fréquentation des groupes. Il salue et remercie également l'AMAV pour son implication.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les nécessités du service du Musée de l'Automobile et le dispositif d'aide à l'emploi proposé par l'Etat, le conseil communautaire décide à l'unanimité des délégués votants, M. Bruno TAILLANDIER ne prenant pas part au vote :

- de recruter un agent dans le cadre d'un C.U.I.-C.A.E., pour une durée de six mois, à compter du 9 décembre 2016,
- fixe la rémunération de l'agent sur la base du SMIC horaire
- et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires, à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°9 : ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL : RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'INDRE *Délibération 2016/78*

Le Président informe les délégués que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre a organisé une consultation pour passer un contrat groupe d'assurance du personnel garantissant les risques financiers statutaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité et de décès des agents titulaires et contractuels.

Les propositions du marché attribué à CNP (assureur) et Gras Savoye (gestionnaire du contrat) sont les suivantes :

	GRAS SAVOYE	GROUPAMA (CIGAC) (assureur actuel)
Titulaire	4,86% avec une franchise de 10 jours	4,69% pour 2016 et 4,80% (estimation pour 2017) avec une franchise de 10 jours
Contractuel	1,05% avec une franchise de 10 jours	1,27% pour 2016 et 1,30% (estimation pour 2017) avec une franchise de 15 jours

Conformément à la délibération prise le 6 avril 2016, il convient de statuer sur ce dossier.

Vu le résultat de la consultation lancée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre et la délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2016, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre, de conserver GROUPAMA (CIGAC) comme assureur pour l'assurance groupe du personnel et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ABATTOIR

DOSSIER N°10 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT *Délibération 2016/79*

Le Président indique qu'il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 65 000 € sur le budget annexe « abattoir » afin de financer les travaux réalisés sur le bâtiment. Les résultats de la consultation sont les suivants :

Emprunt : 65.000 €

BANQUES	Périodicité	TAUX	Echéances	Montant annuel	Coût total
CAISSE D'EPARGNE Commission non comprise : 150 €	Semestre	0,63%	3 358,56 €	6 717,12 €	67 171,20 €
	Annuel	0,63%	6 727,35 €	6 727,35 €	67 273,50 €
CREDIT AGRICOLE	Semestre	0,85%	3 396,98 €	6 793,96 €	67 939,60 €
	Annuel	0,85%	6 807,73 €	6 807,73 €	68 077,30 €

Il convient d'accepter la proposition financière la plus intéressante et d'autoriser le Président à signer le contrat.

Vu les investissements réalisés à l'abattoir de Valençay et les propositions des établissements bancaires consultés, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

- Montant du capital : 65 000 €
- Taux : 0,63%
- Durée : 10 ans
- Echéance semestrielle
- Coût total du prêt (hors capital) : 2 171,20 €

et autorise le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne et tout document relatif à cette affaire.

SERVICES DE GESTION DES DECHETS

DOSSIER N°12 : RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Délibération 2016/80

Le Président cède la parole au vice-Président délégué au service de gestion des déchets qui présente le rapport relatif au service de gestion des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay établi pour 2015.

Il rappelle que ce document a vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Mme Mireille CHALOPIN souhaite que le caractère recyclable des emballages soit inscrit sur le produit. Mme Alice CAILLAT lui répond que cela n'est pas possible car les consignes de tri ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire français.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets indique qu'une enquête a été lancée pour mettre en place la distribution de conteneurs sur le secteur d'Ecueillé et déplore le faible taux de retour. M. Jean AUFRERE répond que nombre de foyers ne veulent pas de bacs car ils n'ont pas la place de les stocker. Il demande en outre si les gens auront le droit de déposer des sacs s'ils n'ont pas la place de conserver les bacs.

M. Alain REUILLON répond que seuls des aménagements marginaux peuvent être envisagés.

Mme Lydie CROUZET explique que certaines personnes sont trop âgées pour transporter leurs bacs.

M. Bruno TAILLANDIER indique que deux personnes de Luçay-le-Mâle ont été verbalisées pour dépôt sauvage.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets rappelle que les anciens marchés couraient jusqu'en 2015. Suite à la signature du nouveau marché, le camion de collecte neuf devrait arriver, et le guide du tri être distribué prochainement.

Par ailleurs, il rappelle que le nivellement des taux d'imposition est en cours.

M. Patrick MALET demande qu'il y ait plus de contrôle dans les poubelles car il constate que certaines personnes font preuve d'incivilité. M. Alain REUILLON explique que désormais, le rippeur est autorisé à ne pas collecter la poubelle s'il constate des graves erreurs. Mme Flavie GALIBERT, chargée de mission sur le service de gestion des déchets, s'est proposée pour réaliser des animations dans les écoles. Il envisage également de recruter un service civique pour réaliser des contrôles directement dans les poubelles. Cependant, il précise que le taux de refus a beaucoup baissé en 2016.

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport relatif au service de gestion des déchets en 2015 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°13 : CONVENTION DE PRE-RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : MISE EN PLACE D'UN TARIF UNIQUE DE REMBOURSEMENT

Délibération 2016/81

Le Président rappelle que dans le cadre du nouveau marché accepté avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT à compter du 1^{er} janvier 2016, des conventions de pré-ramassage ont été signées avec certaines communes, le gabarit de certaines voies ne permettant pas la circulation du camion de collecte.

Comme cela avait été indiqué préalablement à la signature desdites conventions, des discussions ont été engagées avec les communes concernées afin d'harmoniser les modalités de remboursement de la prestation par la CCEV. A l'issue de ces négociations, le Président indique que la commission « Service de gestion des déchets » propose l'application des tarifs de remboursement identiques.

Il convient de statuer sur ces tarifs et d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de pré-ramassage établie avec les communes concernées.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets remercie la commune de Villentrois qui a accepté un remboursement de ses frais de personnel inférieur à son coût de revient réel, afin de permettre l'harmonisation des montants d'indemnisation entre toutes les communes concernées.

Vu les conventions de pré-ramassage établies avec les communes d'Ecueillé, Faverolles, Jeu-Maloches, Lye, Pellevoisin, Veuil, Villegouin et Villentrois, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'application des tarifs de remboursement suivants à partir de 2016,

- 20 € par heure et par agent (montant brut chargé)
- 1,10 € par km parcouru

et autorise le Président à signer les avenants auxdites conventions et tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°14 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE A VICQ-SUR-NAHON *Délibération 2016/82*

Le Président rappelle que par délibération du 19 novembre 2014, le conseil a autorisé la signature d'un bail précaire avec la commune de Vicq-sur-Nahon pour la location d'un immeuble sis 37, rue Croix Rouge, cadastré AB n°270 d'une superficie totale de 170 m², moyennant un loyer mensuel de 200 €.

Ce bail précaire signé pour une durée de 23 mois arrive à échéance au 31 octobre 2016. Par conséquent, il convient de le renouveler à compter du 1^{er} novembre 2016 aux mêmes conditions.

Pour mémoire, ce local sert à stocker les conteneurs du service de gestion des déchets.

Vu le projet de convention de bail précaire établi par la commune de Vicq-sur-Nahon et l'utilité de ce local pour le bon fonctionnement du service de gestion des déchets, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la location du bien mentionné précédemment et autorise le Président à signer la convention d'occupation précaire correspondante et tout document relatif à ce dossier.

VOIRIE

DOSSIER N°15 : PROGRAMME DE VOIRIE 2017 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION *Délibération 2016/83*

Le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation du programme de voirie 2017, il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention d'un montant de 153 224 € (soit 30% du HT) auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR.

Le vice-Président délégué à la voirie remercie les conseillers municipaux qui suivent assidument les travaux et participent à la commission. Il regrette que les travaux relatifs aux ouvrages d'art n'aient pas été réalisés en 2016, faute de temps des agents. Le président répond qu'une réorganisation des services techniques sera opérée début 2017.

Le vice-Président délégué à la voirie rappelle que plusieurs marchés arrivent à échéance fin 2016.

Le Président remercie le vice-Président et les membres de la commission « voirie » pour leur travail de suivi et d'anticipation ainsi que le Conseil départemental au titre de l'ATD pour le bilan réalisé sur l'ensemble de voies.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la réalisation du programme de voirie 2017, et le plan de financement suivant, et autorise le Président à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif à ce dossier.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Renouvellement des couches de roulement (R.C.R.) – enduits bi-couche et travaux relatifs aux réparations préalables aux couches de roulement (R.P.C.R.) tels que les purges ponctuelles, le re-profilage aux enrobés, les tapis d'enrobés et tous autres travaux de nature à renforcer la structure de chaussée	315 000 €	Conseil Départemental (FAR – 30%)	153 224 €
Fourniture de panneaux de signalisation	10 000 €	Autofinancement	357 858 €
Restauration du pont du Landais (VC 4) de Gehée	30 000 €		
Restauration du pont sur le bras de décharge du Nahon (VC 2) à Langé	92 166 €		
Restauration du pont des Bourdons (VC 5) à Préaux	24 464 €		
Restauration du pont de la Monatière (VC 1) à La Vernelle *	22 452 €		
Maîtrise d'œuvre pour la réfection des ouvrages d'art	17 000 €		
TOTAL	511 082 €	TOTAL	511 082 €

* Pont mitoyen avec la commune de Meusnes (41) – estimation totale de 44 904 € HT

CULTURE

DOSSIER N°19 : MEDIATHEQUES : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Délibération 2016/84

Par délibération en date du 9 décembre 2015, le conseil a approuvé le règlement intérieur des médiathèques de Valençay et Ecueillé. Pour des raisons de droits d'auteur, le prêt aux collectivités de CD et de DVD n'est pas permis. Il convient donc de modifier le règlement de la manière suivante :

Règlement actuel	Proposition
« Article 5 – Inscription à titre collectif [...] La collectivité peut emprunter 30 livres, 5 CD et 2 DVD. »	« Article 5 – Inscription à titre collectif [...] La collectivité peut emprunter 30 livres. »

Les autres clauses demeurent inchangées.

Vu la délibération en date du 9 décembre 2015 portant approbation du règlement intérieur des médiathèques, considérant l'interdiction de l'usage collectif des CD et DVD, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des médiathèques telle que présentée précédemment et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°20 : MEDIATHEQUES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION

Délibération 2016/85

Le Président explique que les médiathèques d'Ecueillé et de Valençay sollicitent ou sont sollicitées régulièrement pour l'installation d'expositions dans leurs locaux. Afin de formaliser les modalités de prêts, le Président propose d'établir une convention-type. Il convient d'approuver ce document et d'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention-type de prêt ci-jointe et délègue au Président le pouvoir de signer lesdites conventions avec les partenaires concernés, et tout document relatif à ce dossier.

La vice-Présidente déléguée à la culture rappelle qu'il revient à Mme Aline MERY de gérer les expositions accueillies au sein de la médiathèque, afin de conserver une certaine cohérence et qualité dans la programmation. M. Philippe KOCHER ajoute que c'est son métier et qu'elle a les compétences pour le faire.

FONCTIONNEMENT

DOSSIER N°21 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AU SEIN DE L'HOTEL DE VILLE DE VALENÇAY Délibération 2016/86

Le Président rappelle que jusqu'en 2014, la CCEV reversait un montant annuel de 2 500 € environ à la commune de Valençay au titre du remboursement des charges supportées par la commune pour le compte de la CCEV. Conformément aux préconisations du Trésorier, il convient de clarifier par convention les modalités d'occupation des locaux de l'hôtel de ville de Valençay par l'ensemble des collectivités hébergées.

Ainsi, la convention prévoit :

- d'une part, la répartition des charges (eau, assainissement, électricité, gaz, produits d'entretien et petit matériel, maintenance informatique, ménage, maintenance de l'alarme, prestation courrier) inscrites au compte administratif de la commune, en fonction de la surface occupée par chaque collectivité à laquelle s'ajoute la surface péréquée des parties communes (halls, escaliers, sanitaires, salles de réunion, cuisine du personnel) ;
- d'autre part, un loyer mensuel de 1,82 € par m² réellement occupé.

	Part de la CCEV	Total Hôtel de Ville
Surfaces privatives	111,35 m ²	653,72 m ²
Surfaces communes	81,81 m ²	294,85 m ²
Surfaces totales	192,93 m ²	948,57 m ²
Montant des charges <i>(estimation sur la base du compte administratif 2015 de la commune de Valençay) – montant révisé chaque année au vu du compte administratif de l'année précédente</i>	6 940,13 €	33 386,82 €
Montant du loyer révisable chaque année selon l'ICC 2 ^{ème} trimestre de l'année n	2 431,88 €	8 788,84 €
Montant total	9 372,01 €	42 175,66 €

La convention a une durée de 3 ans et peut être résiliée sous condition d'un préavis de 3 mois notifié par LRAR.

Il convient de statuer sur ce dossier.

M. Bruno TAILLANDIER demande si la commune de Valençay bénéficie de dotations spécifiques au titre de ses charges de centralité. M. Alain RAVOY explique que non mais que c'est un des éléments de calcul de la DGF.

M. Patrick MALET considère qu'accueillir la CCEV n'est pas une charge en soit car cela comporte beaucoup d'avantages dont Valençay profite. Il déplore que tout soit centralisé sur Valençay et que la mort des petites communes soit déjà programmée, ce que dément le Président. M. Patrick MALET ajoute que beaucoup de communes accueillent des syndicats sans leur demander de loyer.

M. Alain RAVOY répond que pour être efficace, il faut être regroupé.

Mme Annick BROSSIER indique qu'il y a des locaux libres à Ecueillé. M. Jean AUFRERE explique qu'il est possible d'y décentraliser la CCEV.

M. Philippe KOCHER demande si tous les services de la CCEV doivent être concentrés à Valençay, se demandant « à quoi sert une locomotive avec des wagons vides ». Il est rejoint en ce sens par M. Gérard SAUGET qui trouve que « ça déborde à Valençay, alors que ça se vide à Ecueillé ». Il souhaite donc qu'en cas de nouveaux recrutements, le personnel aille à Ecueillé. Par ailleurs, M. Philippe KOCHER pense que de nouvelles formes de travail peuvent être expérimentées.

Mme Sophie GUERIN propose de mettre en location les bureaux d'Ecueillé.

M. Francis JOURDAIN demande si la CCEV pourra faire l'économie d'un bâtiment autonome sur lequel on puisse communiquer.

M. Philippe KOCHER trouve qu'il est risqué de construire un bâtiment, considérant qu'on ne sait pas ce que les fusions prochaines de collectivités réservent.

M. Francis JOURDAIN répond qu'à l'heure actuelle, on n'a aucune certitude sur rien. Si on ne prend pas de risque, il ne se passera plus rien.

Le Président explique que la variable d'ajustement porte sur le loyer, pas sur les charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de convention présenté, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Mme Annick BROSSIER (qui dispose du pouvoir de M. Christian JACQUIN) et Messieurs Francis JOURDAIN et Patrick MALET (qui dispose du pouvoir de Mme Liliane REMONDIERE) s'abstenant, le conseil communautaire approuve la convention de mise à disposition de locaux de l'hôtel de ville de Valençay entre la commune de Valençay et la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay mentionnant une proratisation du loyer à la surface réellement occupée, et autorise le Président à signer ladite convention, et tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DOSSIER N°22 : PROJET SA RENAUD DE LUÇAY-LE-MALE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Président rappelle que la CCEV a été saisie par la SA RENAUD de Luçay-le-Mâle qui envisage de s'installer sur la zone d'activités de Beauvais afin de développer son activité dans le domaine de l'alimentation animale. Afin d'avancer sur le dossier techniquement et financièrement, le Président propose de recourir aux services d'un maître d'œuvre. Le montant des travaux est estimé à 700 000 € HT. En vertu de la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014, le Président est autorisé à lancer cette consultation et à signer le marché afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan du forum des associations** : la vice-Présidente déléguée aux services à la population déplore le manque de visiteurs malgré une très bonne organisation et remercie les bénévoles. Le Président propose de faire le point avec la commission pour en modifier le fonctionnement.
- **Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** : le Président explique qu'il est désormais possible pour les EPCI de conventionner avec la Région.
- **Centre de tri postal de Valençay** : Mme Annick BROSSIER fait lecture d'un courrier reçu par la Fromagerie JACQUIN indiquant que désormais, elle devait porter son courrier affranchi au centre de tri de Valençay. Le Président l'invite à lui transmettre ce courrier afin qu'il s'en fasse le relais auprès de la Commission Départementale de Présence Postale.

- **Déssherbeur thermique** : M. Alain REUILLON explique qu'il va tester dans sa commune un déssherbeur thermique d'une valeur de 19 000 € produisant une vapeur à 200°C, et qu'il fera un retour sur son efficacité.
- **Fondation du Patrimoine** : le Président fait lecture du courrier de remerciement de la Fondation du Patrimoine pour le soutien de la CCEV.
- **TEPCV** : le Président indique que le matin-même, en compagnie de M. William GUIMPIER, il s'est rendu à Paris, au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et des Energies afin de signer avec Mme Ségolène ROYAL la convention cadre labellisant la CCEV comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Il demande qu'un courrier soit rapidement adressé au Ministère pour solliciter le versement du premier acompte (40% des 500 000 € de subvention obtenus). Chaque commune va recevoir un contrat qu'il lui faudra signer. Il sera fait une communication spéciale à cette occasion. Il indique que cette labellisation permet d'ouvrir un droit à tirage d'1,5 millions d'euros supplémentaires. Il faudra donc répondre présent. Il faut également dès à présent communiquer dessus.
- **Cérémonies des vœux** : le Président demande aux maires s'ils ont fixés la date de cérémonie des vœux 2017. Les réponses à ce jour sont les suivantes :
 - Ecueillé : 6 janvier à 18h30
 - Fontguenand : 7 janvier à 14h30
 - Gehée : 7 janvier à 10h30
 - Heugnes : 6 janvier à 18h30
 - Lye : 7 janvier à 17h30
 - Pellevoisin : 28 décembre à 18h
 - La Vernelle : 7 janvier à 16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.